



Droit immobilier sur l'isolation d'un appartement

Par **Cassandra34**, le **17/02/2011** à **16:33**

Bonjour,

Nous venons de quitter un appartement t2 de 45 m² et dans laquelle l'isolation laisse à désirer étant donné que les fenêtres sont du simple vitrage et qu'elle laisse passer l'air tellement elles sont vieilles. Quand on a emménagé nous avons demandé si les fenêtres allaient être changées et on nous a dit que oui. Nous sommes restés deux ans dans cet appartement où l'on paye 90 euros d'électricité par mois car les chauffages étant collés aux fenêtres toute la chaleur sortait, les chauffages ont fondé tout le temps on n'atteint tout juste les 18 degrés. Quand nous sommes partis nous avons reçu la facture EDF il faut en plus des 90 euros par mois on règle un surplus de 250 euros!!! Je voulais savoir si le propriétaire n'avait pas l'obligation d'une bonne isolation de l'appartement qu'il loue et si je ne pourrais pas me retourner contre lui pour qu'il nous rembourse tout ce que l'on a versé à EDF à cause des fenêtres!!! merci pour vos réponses